

LOU PASSADOU

 Your local link

 Bindeglied

 "Le Trait d'Union"



Le Hameau des Baux

L'Office du Tourisme : 55 ans d'animation touristique à Bédoin



Le vendredi 6 mai 2011, l'Office de tourisme réunissait pour une rencontre conviviale ses adhérents, ses nombreux bénévoles et la Municipalité pour fêter ensemble trois étapes importantes dans la vie de cette association.

En avril 1956, à l'initiative de passionnés du Ventoux et de Bédoin, le Syndicat d'Initiative est créé et M. Marie-Louis Gravier en fût le premier président. Des personnes visionnaires sur le potentiel touristique du Ventoux s'engagent bénévolement pour promouvoir la commune et fédérer les actions.

Trente cinq ans après, le succès ne s'est pas démenti ! En Avril 1991, la municipalité inaugure le bâtiment dédié à l'accueil, qui obtient l'appellation Office de tourisme deux étoiles.

La notoriété du village grandit au fil des années, les activités se diversifient et les loisirs proposés attirent les visiteurs du monde

entier, à l'image des milliers de cyclistes venus affronter le Ventoux.

La fréquentation du village et les visites à l'Office de Tourisme, associées aux nombreuses manifestations sportives et culturelles font de Bédoin un haut lieu touristique du département.

En avril 2011 enfin, une nouvelle saison s'annonce dans des locaux rénovés, adaptés aux personnes à mobilité réduite. Les travaux réalisés par la Municipalité doivent permettre d'obtenir le label Tourisme et Handicap et offrir ainsi au plus grand nombre l'accès aux informations touristiques de notre belle région.

Jean Jalade mis à l'honneur

Un cortège composé d'anciens combattants, d'élus locaux et de citoyens bédouinains, a participé le samedi 23 avril à la traditionnelle cérémonie de commémoration du souvenir pour les victimes et les héros de la déportation. Un dépôt de gerbes a été effectué au monument aux morts et une minute de silence a été observée. A cette occasion, Luc Reynard, le Maire, a remis la Médaille militaire à Jean Jalade, en rappelant le parcours militaire de ce sympathique habitant du hameau des Constants : « Appelé en 1956 il a été nommé caporal-chef en Algérie où il a reçu la Croix de la valeur militaire en 1958. Nous le décorons et le félicitons aujourd'hui pour ce passé valeureux ».



République de Montmartre



La "République de Montmartre" sera présente en Provence les 2 et 3 juillet prochains afin de créer une Ambassade à Bédoin. Chacun connaît cette vénérable institution dont la devise est « Faire le Bien dans la Joie » et qui organise notamment la célèbre vendange de Montmartre dont le produit (financier bien entendu) est réservé aux œuvres sociales de la Butte.

À l'occasion de ces vendanges se déroule un défilé qui réunit de nombreuses confréries autour des membres de "République de Montmartre" – dont Luc REYNARD, pourvu du titre honorifique de Député de cette association.

Ces confréries et associations bédouinaines et régionales qui participent à ce défilé populaire seront ainsi présentes lors de la création de l'Ambassade à Bédoin. Le Président Jean-Marc TARRIT ainsi que son Premier Ministre Alain COQUARD et plusieurs élus montmartrois honoreront de leur présence cette cérémonie.

Nous vous invitons à la cérémonie amicale qui aura lieu le samedi 2 juillet à 11 heures, espace Marie-Louis Gravier devant l'Office de Tourisme de Bédoin, un apéritif clôturera le rassemblement.

E ditorial

Les premières cigales chantent, l'été s'installe en Provence avec le risque de chaleurs caniculaires faisant suite à de fortes pluies qui ont provoqué des dégâts considérables pour les producteurs de cerises. L'eau si nécessaire et tant attendue devient un fléau lorsqu'elle tombe en averse violente et se transforme parfois en grêle...



La saison touristique a bien débuté, marquée par une très forte fréquentation de notre village et du Ventoux : montées cyclistes, épreuve automobile, courses pédestres mais aussi événements culturels, théâtre, expositions, Récampado, feu de la St Jean, fêtes marquant la fin de l'année scolaire et associative. Il en résulte une animation importante qu'illustre bien la fréquentation croissante du marché du lundi. Les efforts réalisés par la Municipalité pour réguler le stationnement (création d'une zone bleue le matin et ouverture de nouveaux parkings) semblent être acceptés avec un esprit citoyen, et dont nous nous réjouissons. Les manifestations festives continueront tout au cours de l'été et je vous invite à vous référer à leur programme dans ce numéro du Passadou.

Par ailleurs, les chantiers en cours s'achèvent ou se poursuivent, d'autres sont programmés pour l'automne.

L'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) s'est achevée, elle a suscité un intérêt marqué, des approbations et des demandes. Il est important de rappeler à ce sujet que le P.L.U. marque une évolution importante par rapport aux anciens Plans d'Occupation des Sols. Il s'agit en effet de prévoir les besoins futurs de la population de notre commune en terme d'urbanisme pour les 8 à 10 ans à venir, en tenant compte de l'accroissement prévu de la population évalué à environ 2 % par an. Toute la réglementation à venir en terme de définition des zones constructibles, de densité d'occupation des sols, de création de réseaux, d'extension éventuelle des hameaux existants, de préservation de l'espace agricole, de respect de l'environnement et des zones naturelles, résulte de cet objectif et de la législation qui s'impose à nous. L'heure n'est plus au développement exponentiel des surfaces à bâtir, nous devons optimiser l'existant pour permettre aux générations à venir de vivre harmonieusement au pied de notre Ventoux.

Une autre question importante est d'actualité, celle de la recomposition territoriale initiée par la Loi et proposée par le Préfet avec son projet d'intercommunalité sur notre département. Je vous invite à lire l'article de fond que nous consacrons à ce sujet dans ce numéro du Passadou. Ce projet correspond globalement à notre attente et aux demandes formulées dès 2009 par les communes et les intercommunalités existantes. Certains points peuvent être discutés ou modifiés, tel que le maintien ou non dans notre intercommunalité des deux communes voisines au nord du Ventoux. Toutefois les futures limites de la nouvelle intercommunalité prévue autour de la COVE ne doivent pas être dictées par des considérations d'intérêts personnels, mais prendre exclusivement en compte les réalités économiques, sociales et démographiques pour répondre aux enjeux à venir du territoire.

Chacun sera comptable de ses engagements vis-à-vis des générations futures.

Je vous souhaite à tous, Bédouinai, touristes et vacanciers un été serein et bienfaisant.

Luc REYNARD, Maire et le Conseil Municipal

Journal municipal d'information de BÉDOIN

N° 64 - Juillet 2011 trimestriel



Lou Passadou

Journal municipal d'information

Mairie ☎ 04 90 65 60 08

Directeur de la publication : *M. le Maire*

Photos : *Mairie de Bédoin*

Office de Tourisme - M. Elie FORT

Suivi de Fabrication : *Nathalie EYMERE*

Tirage 2000 exemplaires

Gratuit, ne peut être vendu

Conception & réalisation : Imprimerie F. ORTA - AVIGNON ☎ 04 90 82 27 38

SOMMAIRE

Conseil municipal	4-5
La COVE et l'intercommunalité	6-7
Le budget communal	8-9
Les travaux en cours	10
La vie à Bédoin	11
Informations municipales	12-13
La vie associative	14
Festivités	15
Etat civil, Garde des medecins, Bienvenue à	16

SEANCE DU 31 MARS 2011

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Blandine RASSELET, Gilles BERNARD, Christophe BERNARD, Alain CONSTANT, Christophe CHAUMARD, Paule BENNER, Émilie CHAUVIN, Paulette BAUDILLON, Brigitte COUTELEN, Chantal BLANC, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER, Helen ADAM, Michèle MARTIN-CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Francis MIKOLAJCZYK.

Absents représentés : Béatrice ROUX, Gilberte LEVY-CONSTANT, Aurore LOUIS, Philippe GUEZ.

Absent : Jean-Pierre DAUBERTE.

1 - Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion

Conformément à la règle, ces documents comptables ont été présentés en détail au conseil municipal en dehors de la présence de M. le Maire par M. Pierre Colin adjoint aux finances. Les comptes administratifs établis par la Commune reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé, les comptes de gestion établis par la trésorerie de Mormoiron reprennent les mêmes données, l'un et l'autre devant aboutir à des résultats identiques.

Les comptes administratifs de la commune, de la piscine-camping et de l'exploitation forestière ont été approuvés à l'unanimité des présents. Il en est de même des comptes de gestion qui font apparaître des résultats identiques.

2 - Affectation des résultats de l'année 2010

L'affectation des résultats cumulés à l'issue de l'exercice 2010 consiste à reporter dans le nouveau budget 2011 l'excédent ou le déficit cumulé après avoir déduit le remboursement des annuités en capital à payer en 2011 sur les emprunts en cours. A cette occasion M. le Maire souligne la gestion rigoureuse des finances de la commune sous la responsabilité de l'adjoint délégué et de l'agent comptable.

L'affectation des résultats pour la commune, la piscine camping et l'exploitation forestière est votée à l'unanimité.

3 - Vote des taux d'imposition et des budgets 2011

Les taux d'imposition communaux en 2011 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) ont été fixés au même niveau qu'en 2010. Ces taux sont inchangés depuis 2001. Toutefois les bases d'imposition communiquées par les services fiscaux sont provisoires, celles-ci n'étant pas encore définitivement connues le jour du vote.

Le budget de la commune, et les budgets annexes, piscine camping et l'exploitation forestière sont présentés au Conseil Municipal par chapitre comme le prévoit la Loi.

Les opérations d'investissement sont présentées en détail.

Les budgets primitifs de la commune et du camping piscine sont approuvés à la majorité absolue des présents (21 pour 1 voix contre F. MIKOLAJCZYK)

Le budget exploitation forestière est approuvé à l'unanimité.

Les grands équilibres de ces budgets font l'objet d'un article spécifique dans ce même numéro du Passadou.

Les délibérations suivantes ont été approuvées à l'unanimité

4 - Mise à jour du tableau des effectifs

Comme les années précédentes et pour répondre aux besoins saisonniers du camping et de la piscine, plusieurs postes à temps complet ou incomplet sont créés.

Il s'agit :

- pour la piscine de deux postes de maître nageur, deux postes de surveillant de baignade, et de 3 postes d'adjoint administratif pour la tenue de la caisse et des vestiaires.

- pour le camping, de 2 postes d'adjoint technique pour l'entretien et la surveillance nocturne,

- pour les services techniques, un poste d'adjoint technique.

Tous ces postes sont créés à titre provisoire pour une période maximale de 6 mois.

5 - Convention de passage (canalisation publique d'eau pluviale)

Pour aménager le réseau d'assainissement pluvial au quartier du Rougadou, une canalisation doit passer sur des parcelles privées. Une convention sera signée avec le propriétaire pour autoriser ce passage.

6 - Renouvellement de la convention de location sur le terrain Pascal route de Carpentras

Comme les années précédentes, la location de ce terrain situé au quartier Croix de la Salle sera renouvelée du 1er avril au 1er octobre pour assurer le stationnement provisoire des véhicules. Cette location pourra être reconduite tacitement en 2012 et 2013 sauf dénonciation préalable. Le loyer trimestriel est fixé à 950 €.

7 - Demande d'une aide au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

Paulette BAUDILLON, Brigitte COUTELEN, Chantal BLANC, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER, Helen ADAM, Michèle MARTIN-CHAMBON.

Cette demande concerne le projet de mise en valeur de la colline St Antonin qui portera des aménagements paysagers. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 132 756 €T.T.C. dont 44 756 € d'autofinancement communal, le solde provenant de différentes subventions et de l'aide sollicitée auprès de la D.E.T.R.

8 - Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F) de Vaucluse pour la climatisation et l'assainissement de la Crèche Municipale

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 37 000 €T.T.C.. financés par la commune et par une subvention de 50 % du montant H.T., sollicitée auprès de la C.A.F.

9 - Prise en charge d'honoraires pour l'animation « Autour du Japon » organisée par la bibliothèque municipale

Il s'agit d'approuver une dépense de 150 € correspondant aux honoraires d'une intervenante.

10 - Transfert de la salle du Conseil Municipal et des mariages

Pendant la durée des travaux prévus à la mairie, et en accord avec le parquet du Procureur de la République, la salle du Conseil Municipal et des mariages est provisoirement transférée dans les locaux du centre culturel de la commune.

11 - Modification des statuts du Syndicat des Eaux de la Région du Mont Ventoux

Cette modification porte sur le changement de l'adresse du siège social transféré 595 chemin de l'hippodrome à Carpentras.

Par ailleurs au cours du même conseil, deux motions de soutien ont été votées à l'unanimité par le Conseil municipal :

- l'une concerne la défense des pratiques sportives en dehors des structures existantes notamment l'organisation de courses pédestres hors stade. Cette motion souhaite que ces pratiques puissent être maintenues tout en veillant au maintien d'une réglementation adaptée.

- l'autre concerne l'exploitation éventuelle des gaz de schistes. En accord avec l'ensemble des élus régionaux, cette motion s'élève contre les projets éventuels d'exploitation des gaz de schistes dans la région et demande à l'Etat de ne délivrer aucun permis de recherche ou d'exploitation sur le territoire national et sur le territoire provençal.

Absents représentés : Blandine RASSELET, Aurore LOUIS, Philippe GUEZ, Francis MIKOLAJCZYK.

Absents : Jean-Pierre DAUBERTE, Thomas CIARDELLI.

SEANCE DU 13 AVRIL 2011

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Gilles BERNARD, Gilberte LEVY-CONSTANT, Alain CONSTANT, Christophe BERNARD, Christophe CHAUMARD, Paule BENNER, Émilie CHAUVIN,

1 – Ordre du jour unique : autorisation d'ester en justice

M. le Maire rappelle la séance du conseil municipal du 18 janvier 2011 au cours de laquelle des propos mensongers mettant gravement en cause l'impartialité des délibérations du Conseil municipal ont été tenus par un membre de l'assemblée délibérante, dans le cadre de l'examen des questions diverses. Considérant le code général des collectivités territoriales, le code pénal, et la loi du 29 juillet 1881 en ses articles 29 et 30 ; Considérant qu'un texte, préalablement rédigé, a été lu lors de cette séance publique

du conseil municipal, sans être ensuite transmis au président de l'assemblée qui en a fait la demande expresse ; Considérant que les accusations publiques portées à l'encontre des élus de la commune sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la dignité de l'assemblée municipale et qu'elles ont été rapportées par la presse quotidienne et hebdomadaire régionale ; Considérant la mise en cause du conseil municipal pris en tant que corps constitué ; M. le Maire propose à l'assemblée de rechercher la responsabilité du ou des auteurs des propos diffamatoires tenus lors de cette réu-

nion publique et de porter plainte à leur rencontre.

Après intervention de monsieur Hèlen ADAM, au nom des membres de l'opposition présents ou représentés, suivant lequel les propos tenus le 18 janvier ne visaient personne en particulier, aucun élu n'ayant été désigné nommément, l'autorisation de porter plainte contre X au nom du Conseil Municipal mis en cause en tant que corps constitué est approuvée à l'unanimité des votants soit 17 voix, madame M. MARTIN CHAMBON, messieurs H. ADAM, P. GUEZ, F. MIKOLAJCZYK ne prenant pas part au vote.

SEANCE DU 30 AVRIL 2011

Présents : Luc REYNARD, Pierre COLIN, Béatrice ROUX, Blandine RASSELET, Gilles BERNARD, Gilberte LEVY-CONSTANT, Christophe BERNARD, Christophe CHAUMARD, Émilie CHAUVIN, Paulette BAUDILLON, Brigitte COUTELEN, Chantal BLANC, Jacques POMIAN, Dominique ROUYER, Helen ADAM, Michèle MARTIN-CHAMBON, Thomas CIARDELLI, Francis MIKOLAJCZYK.

Absents représentés : Alain CONSTANT à Christophe BERNARD, Paule BENNER à Gilberte LEVY-CONSTANT, Aurore LOUIS à Luc REYNARD.

Absents : Jean-Pierre DAUBERTE, Philippe GUEZ.

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité des présents

1 – Vote des taux des impôts locaux

Les services de l'Etat nous ayant notifié les bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2011.

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2011.

Ces taux sont inchangés par rapport aux taux votés pour l'année 2010 soit taxe d'habitation 12, 4 %, taxe foncier bâti 21, 37 %, taxe sur le foncier non bâti 38,77 %.

Approuvée à l'unanimité des votants, M. MIKOLAJCZYK s'abstenant de voter.

2 - Mise à jour des recettes fiscales

L'application de ces taux d'imposition aux bases d'imposition qui ont été communiqués par l'Etat fait ressortir un montant de recettes fiscales supplémentaire par rapport à celui inscrit au budget 2011, de 5 803 €. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire ce montant fait l'objet d'une modification au budget communal 2011 en recettes, la même somme étant affectée en dépenses à l'entretien des bâtiments communaux.

3 – Mise à jour du budget pour des dépenses imprévues

Les opérations suivantes font l'objet d'une décision modificative pour prise en compte des dépenses nouvelles :

- Acquisition foncière de terrains nus + 54 200 €
- Achat de véhicule pour la police municipale + 5 000 €

- Chantier de jeunes pour la restauration de bergerie + 800 €

Soit 60 000 € au total inscrits aux articles correspondants du budget de la commune et déduits de l'article 020 (dépenses imprévues) pour un montant équivalent.

4 - Subventions aux associations

Une subvention exceptionnelle de 600 € est attribuée à la M.J.C. de Bédoin pour financer un déplacement à Paris de la section Gymnastique Rythmique et Sportive à l'occasion d'une compétition.

Par ailleurs, l'association Crillon Z'Ensemble ne pouvant pas poursuivre en 2011 le festival qu'elle organisait les années précédentes à Bédoin, M. le Maire propose à titre conservatoire d'annuler la subvention de 4 000 € qui leur avait été attribuée pour l'organisation de cette manifestation. L'équilibre du budget sera maintenu en affectant la somme de 4000 € – 600 €, soit 3 600 € à l'article 615-22 (entretien des bâtiments communaux).

5 – Modification budget annexe du Camping et de la Piscine

Un montant de 650 € est inscrit à ce budget annexe pour l'acquisition de matériel informatique, financée par une déduction équivalente sur l'entretien des bâtiments.

6 – Demandes de subventions pour la rénovation de bergeries

Une demande de subvention de 7 000 € est sollicitée auprès du département du Vaucluse au titre du F.D.I.E. pour financer le chantier de restauration du Jas des Mélettes par l'A.P.A.R.E. cet été.

Par ailleurs l'O.N.F. prévoyant de faire réaliser des travaux de rénovation du Jas des Tompe cette opération peut faire l'objet de financements européens et régionaux à hauteur de 50 % de la dépense évaluée à 35 500 €.

Une subvention sera sollicitée auprès du Département au titre du F.D.I.E. soit en 2011, soit en 2012 à hauteur de 25 % du coût prévisionnel du projet.

7 - Non perception des recettes liées à l'activité des remontées mécaniques de la station de ski du Chalet Reynard

La délégation de service public faite au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) pour la

gestion des remontées mécaniques du Chalet Reynard prévoit le reversement à la commune de 5 % des recettes liées à cette exploitation. Compte tenu du dynamisme de l'association qui gère cette station et du fait que les remonte-pentes n'ont pu être mis en service au cours de la dernière saison hivernale, la commune renonce à percevoir les recettes sur les remontées mécaniques pour 2010 et 2011.

8 - Mise en œuvre de la protection fonctionnelle

Les agents de la commune bénéficient d'une protection statutaire lorsqu'ils sont mis en cause dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Cette protection statutaire, qui couvre les frais de défense par un avocat à l'occasion d'une procédure éventuelle, est mise en œuvre à l'égard de deux agents mis en cause par un parent d'élève lors d'un accident survenu dans l'enceinte du groupe scolaire entre midi et deux.

9 - Autorisation de porter plainte au nom de la Commune

Pour faire face à différents actes de vandalisme ou de vol récemment survenus dans la commune, le brigadier chef principal en fonction à la police municipale de Bédoin est autorisé à déposer au nom de la commune toutes plaintes utiles auprès de la brigade de gendarmerie de Mormoiron.

10 - Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA)

A la demande du Préfet, les commissions communales de sécurité désignées en 2008 pour une période triennale doivent être renouvelées. M. le Maire préside de droit cette commission mais doit désigner les élus susceptibles de le suppléer en cas d'empêchement.

Il propose de désigner à cet effet, M. Jacques POMIAN conseiller municipal délégué et M. Alain CONSTANT, adjoint au maire, comme suppléants.

NB : Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

Comme prévu par la Loi de décembre 2010 le Préfet du Vaucluse a présenté son projet redéfinissant l'intercommunalité pour le département. Suivant ce projet, les 15 communautés de communes et les 2 communautés d'agglomération existantes actuellement seraient ramenées à 7 communautés (4 communautés d'agglomération et 3 communautés de communes) regroupant toutes les communes du département sans exception et certaines communes des départements voisins, correspondant chacune à un « bassin de vie ».

Il s'agit :

- De l'ensemble AVIGNON-ORANGE (280 000 habitants)
- De l'ensemble HAUT VAUCLUSE (28 000 habitants)
- De l'ensemble ENCLAVE-SUD DROME (23 000 habitants)
- De l'ensemble VAISON-VENTOUX (19 000 habitants)
- De l'ensemble COMTAT VENAISSIN VENTOUX PAYS DE SAULT (99 000 HABITANTS)
- De l'ensemble APT-CAVAILLON-L'ISLE S/ SORGUE (122 000 habitants)
- De l'ensemble LUBÉRON-DURANCE-PERTUIS-PAYS d'AIX (382 000 habitants)

C'est donc un véritable **bouleversement de l'organisation territoriale**, qui est proposé, remettant profondément en cause les structures actuelles et débordant le cadre du département ; à l'Ouest l'ensemble AVIGNON-ORANGE inclut les communes des Côtes du Rhône du Gard ; au Nord l'ENCLAVE inclut plusieurs communes de la DRÔME autour de GRIGNAN ; au Sud surtout, la communauté d'agglomération LUBÉRON-DURANCE-PERTUIS est incluse dans le PAYS d'AIX EN PROVENCE.

On remarquera par ailleurs que le projet prévoit 3 communautés de communes de 20 à 30 000 habitants et 4 communautés d'agglomération de 100 000 à 380 000 habitants.

Il est clair que ce projet (qui n'est pas définitif car il peut être modifié d'ici la fin de l'année selon les avis des communes et des intercommunalités existantes) met en cause les limites actuelles du département, ce qui semble logique, mais à terme son existence même en tant que collectivité territoriale, au profit de l'ensemble communes-intercommunalité d'une part et de la région d'autre part.

Que devient la CoVe dans ce projet ?

Le projet définit un périmètre incluant le territoire actuel de la CoVe soit 23 communes dont BÉDOIN, à l'exclusion de MALAUCÈNE ET BEAUMONT DU VENTOUX, qui en sortiraient pour être rattachés à l'ensemble VAISON-VENTOUX. Il inclut également les communes de la Communauté des Terrasses du Ventoux (MORMOIRON, VILLES, BLAUVAC, MÉTHAMIS, MALEMORT), de la Communauté des SORGUES du COMTAT (MONTEUX, PERNES, ALTHEN LES PALUDS) et celles de la Communauté du Pays de SAULT (SAULT, AUREL, ST TRINIT, MONIEUX et St CHRISTOL D'ALBION).

Cet ensemble de 99 000 habitants est cohérent des points de vue géographique et économique. Il répond surtout aux demandes clairement exprimées dès 2009 par les Communautés de commune des Terrasses du Ventoux, du

Pays de SAULT, et des SORGUES du COMTAT, qui s'étaient heurtées jusqu'alors aux fortes réticences de la majorité de la CoVe, mais que la municipalité de BÉDOIN avait soutenues.

Le départ de MALAUCÈNE et BEAUMONT et leur rattachement à l'ensemble VAISON-VENTOUX soulève cependant une forte opposition de la part de ces communes. D'autres solutions pourraient être envisagées qui les maintiendraient dans la COVE mais elles posent cependant des difficultés concernant le périmètre de l'ensemble VAISON-VENTOUX.

De plus, il nous apparaît hautement souhaitable de réaliser dès le 1er janvier 2012 la mise en place du nouvel ensemble incluant les 3 communautés de communes des Terrasses du Ventoux, du Pays de SAULT, et des SORGUES du COMTAT. Les conditions pour réaliser cette fusion sont d'ores et déjà acquises, sachant que la Loi prévoit la possibilité d'affiner, pendant deux ans après la fusion, le détail de ses modalités.

Quand le projet deviendra-t-il opérationnel ?

La Loi prévoit un calendrier précis, indépendant d'une possible fusion dès le 01.01.2012 évoquée ci-dessus.

Le projet a été présenté par le Préfet le 18 avril 2011 devant la commission départementale de coopération intercommunale, composée des représentants élus des communes, des intercommunalités existantes, du département et de la région.

Les communes et les intercommunalités existantes ont 3 mois pour étudier le projet, exprimer leur accord ou leur désaccord et proposer des modifications. A l'issue de ces 3 mois les avis seront transmis à la commission départementale qui disposera elle-même de 4 mois pour donner son avis et proposer d'éventuelles modifications, **ceci à la majorité des 2/3**.

Fin décembre 2011 le projet, éventuellement modifié, sera définitivement arrêté. Sa mise en oeuvre sera préparée durant toute l'année 2012 pour une mise en place effective au plus tard le 30 juin 2013. Le schéma pourra ensuite être révisé tous les 6 ans.

Les deux années à venir seraient donc des années de transition durant lesquelles les structures intercommunales actuelles continueraient à exister, mais **seraient inévitablement perturbées** par la préparation de la nouvelle organisation. Il serait souhaitable que cette période de transition dure le moins longtemps possible notamment pour la COVE où les conditions pour constituer la nouvelle agglomération sont déjà acquises depuis deux ans.

Concrètement en quoi sommes nous concernés ?

En supposant que le schéma arrêté fin 2011 ne soit pas remis en cause après les échéances électorales de 2012 (présidentielle et législative) ce qui ne peut être exclu, il fixera pour plusieurs décennies le nouveau cadre des collectivités locales (communes, intercommunalités, départements, régions) ce qui nécessairement aura des incidences pratiques sur notre cadre de vie.

L'existence des communes n'est pas remise en cause

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité moins 1 voix lors de sa séance du 31 mars dernier le budget de la commune pour l'année 2011, ainsi que les budgets annexes « Camping - piscine » et « Exploitation forestière ». Il avait auparavant approuvé les comptes administratifs et les comptes de gestion de la commune, du camping et de l'exploitation forestière.

Rappelons que les comptes administratifs, (établis par la commune), et les comptes de gestion, (établis par notre contrôleur financier), sont les **constats** de toutes les écritures comptables passées par la mairie pour l'exercice écoulé, (exercice 2010), et des résultats financiers qui en découlent, alors que le budget est un document **prévisionnel** qui fixe pour le nouvel exercice les dépenses prévues et les recettes prévues pour les couvrir.

Les résultats de l'exercice 2010 font apparaître un excédent de recettes de fonctionnement cumulé avec celui des exercices antérieurs de 1 970 000 € et un déficit des recettes d'investissement cumulé de 311 000 €. L'excédent de fonctionnement sert d'abord à couvrir le déficit d'investissement, le paiement de l'annualité de remboursement des emprunts pour l'année à venir (135 000 €), le solde étant pour partie affecté au financement d'investissements nouveaux et, pour partie reporté comme recette au nouveau budget.

Nous distinguerons comme d'habitude pour cette présentation synthétique du budget :

- **le budget de fonctionnement**, (tout ce qui concerne la gestion courante des services municipaux), et
- **le budget d'investissement** (création d'équipements nouveaux ou remplacement d'équipements anciens obsolètes, ainsi que le remboursement des emprunts).

Chacun de ces budgets doit avoir ses ressources propres et être voté en équilibre (dépenses prévues égales aux recettes prévues). Par suite, toute dépense non prévue au budget devra être couverte par des ressources équivalentes nouvelles ou par une diminution équivalente des dépenses déjà budgétées.

Il en est bien sûr de même pour chacun des deux budgets annexes.

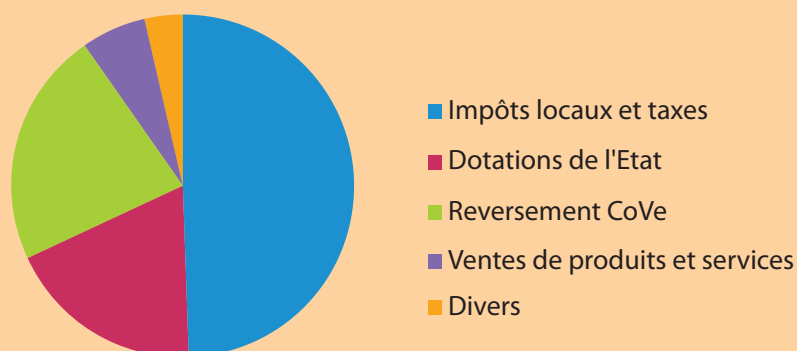
Le budget de fonctionnement 2011

Il se caractérise par une relative stabilité : 3 112 000 € de dépenses réelles prévues, (chiffre arrondi), soit 3,9% de plus qu'en 2010, provenant essentiellement des dépenses de personnel, et 3 641 000 € de recettes prévues, soit 2,5% de plus qu'en 2010.

Précisons que l'excédent **prévisionnel** des recettes sur les dépenses est reporté au budget d'investissement pour maintenir le

strict équilibre budgétaire. Notons par ailleurs que les recettes progressent moins que les dépenses, ceci résultant pour l'essentiel du gel (en 2011, mais il se poursuivra les années suivantes !) des dotations de l'Etat, qui constituent une part importante de nos ressources. Ajoutons enfin que si nous pouvons maintenir à niveau à peu près constant les dépenses courantes de gestion grâce à un effort permanent des élus comme du personnel municipal (et malgré les hausses de prix des fournitures et des services), nous sommes moins maîtres des dépenses de personnel qui résultent à la fois de la charge de travail des services, des charges nouvelles qui nous sont

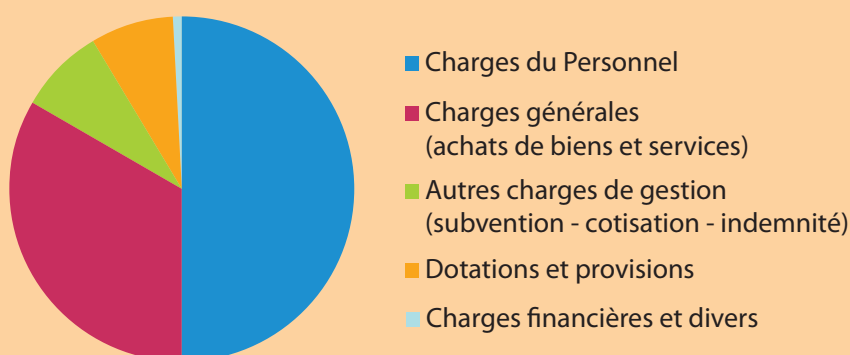
Recettes de Fonctionnement



imposées et de la gestion normale des carrières du personnel municipal.

Vous trouverez des **graphiques** qui illustrent la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement par grande catégorie en pourcentage. Vous remarquerez, pour les dépenses, le poids important des dépenses de personnel, qui représentent à elles seules plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement. Notons à ce propos que le personnel municipal inclut non seulement le personnel administratif et celui des services techniques municipaux, mais également la police et les ASVP (agents de sécurité de la voie publique), celui du service enfance (crèche halte garderie, centre de loisirs et espace jeune, cantine scolaire, ATSEM) et le personnel d'entretien.

Dépenses de Fonctionnement



Le personnel du camping et de la piscine est imputé au budget annexe correspondant et donc non inclus dans ces chiffres.

Concernant les recettes, les impôts locaux constituent notre ressource principale. Soulignons une fois de plus que **les taux d'imposition pour la part de ces impôts revenant à la commune, (les seuls dont nous sommes maîtres) restent inchangés à Bédoin pour 2011, comme ils le sont depuis 2001** et ce malgré la diminution constante de l'endettement de la commune, diminué des 9/10ème depuis 2001.

Le budget d'investissement 2011

Les dépenses réelles d'investissements prévues au budget 2011 s'élèvent à 3 494 000 €, soit :

- 3 179 000 € d'opérations d'équipement bien identifiées,
- 180 000 € d'opérations non identifiées ou insuffisamment identifiées pour être chiffrées individuellement,
- 135 000 € de remboursement en capital d'emprunts antérieurs.

Parmi les opérations d'investissements, une partie (48%) concerne des investissements déjà budgétés en 2010, engagés ou en cours de réalisation à la fin de l'exercice mais qui n'ont pas été payés ou ne l'ont été que partiellement à cette date. Il s'agit principalement des travaux d'extension et de réhabilitation de la mairie, de la voirie de la rue Coste froide achevée depuis et de plusieurs études en cours.

Les 52% restant concernent des investissements nouvellement inscrits au budget, notamment :

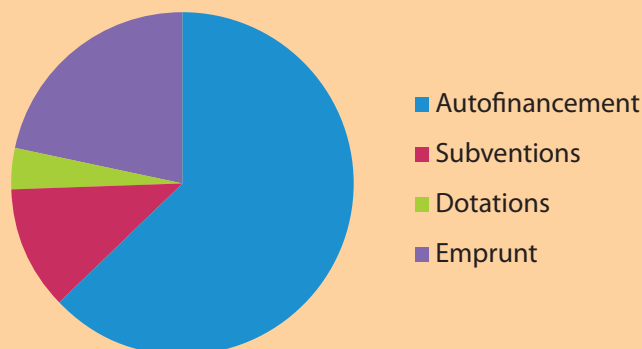
- la réfection du stade municipal et les aménagements nouveaux (349 000 €)
- l'aménagement paysager du Collet Redon, colline St. Antonin (156 000 €)
- l'aménagement de l'Office du tourisme, climatisation et accès handicapés (54 000 €)
- la création d'une aire de Skate park (50 000 €)
- la création d'un parking route de Carpentras (85 000 €)
- l'achat de terrains pour divers projets notamment la création d'un nouveau cimetière (110 000 €)
- l'achat de terrain pour constitution de réserve foncière et réalisations de projets ultérieurs (250 000 €).

S'y ajoutent différents équipements de moindre importance pour des études préalables à des travaux ou des remplacements de matériels (mobilier, véhicules, informatique etc.)

Le financement des investissements est assuré :

- par des subventions, à hauteur de 405 000 €
- par des dotations (remboursement de TVA et taxe d'équipement) pour 141 000 €
- par un emprunt de 750 000 € destiné à couvrir au maximum la moitié du coût des travaux d'extension de la mairie, ce que nous permet sans problème le très faible niveau actuel de notre dette.
- par l'autofinancement communal, c'est-à-dire les résultats cumulés excédentaires dégagés par les exercices précédents, pour le solde soit 2 198 000 €.

Recettes d'Investissement



Notons que des subventions supplémentaires, en cours d'instruction mais non encore attribuées, peuvent l'être dans l'année. Elles viendraient alors diminuer la part de l'autofinancement ou de l'emprunt.

En conclusion les finances communales sont saines et nous permettent de maintenir un niveau d'investissements ambitieux, avec un recours modéré à l'emprunt tout à fait normal lorsqu'il s'agit de financer des projets destinés à couvrir des besoins à long terme, et sans augmenter la pression fiscale sur les contribuables.

Il n'en reste pas moins que ceci n'est possible que grâce à un taux d'autofinancement de nos investissements très élevé (près de 69%). Ceci ne sera plus possible à terme si les dotations de l'Etat et les subventions d'investissements diminuent en valeur relative et en valeur absolue, comme les politiques actuelles semblent le prévoir.

Pierre COLIN, Adjoint aux finances



Les travaux à Bédoin

Nous l'annoncions dans le numéro précédent du Passadou, les travaux en cours se sont poursuivis et certains sont maintenant achevés.



- la **rénovation de l'office du Tourisme** et la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est achevée. L'inauguration a eu lieu le 6 mai,
- la **réfection complète du stade municipal** est achevée. Il reste à attendre que la pelouse naturelle réensemencée au printemps soit suffisamment dense pour permettre la réouverture aux équipes de football,
- l'**aménagement de la nouvelle aire naturelle de stationnement** à l'entrée de Bédoin est terminée. Elle a été ouverte aux véhicules, avec 80 places de stationnement en mai dernier. Des plantations d'arbres seront faites à l'automne pour couronner le tout,

- le **chantier d'extension de la mairie** se poursuit et la partie la moins spectaculaire mais la plus fondamentale, celle précisément des fondations est achevée,
- les **travaux de réhabilitation du petit patrimoine bâti** réalisés par ACARE ENVIRONNEMENT se poursuivent, notamment à Sainte Colombe,
- l'**aménagement de la colline St Antonin** fait actuellement l'objet d'une étude préalable par les maîtres d'œuvre (M. Christophe Menu architecte paysagiste et le cabinet C2A) retenus à l'issue de l'appel d'offre. Un premier stade de réalisation pour l'aménagement et la mise en sécurité des accès piétonniers devrait être réalisé dans le courant de l'automne,
- l'**église paroissiale de Bédoin**, notamment l'intérieur envahi par les pigeons pose problème. Il s'agit non seulement de chasser ces volatiles mais de faire en sorte qu'ils ne puissent plus revenir, ce qui nécessite l'obturation des vitraux cassés et donc l'intervention d'une entreprise spécialisée dans les travaux en hauteur. En attendant l'accès à l'Eglise pour les cérémonies du culte est restreint. Consulter à ce sujet l'affichage à la chapelle de Nazareth.



Par ailleurs, la route forestière « des graviers blancs » dans sa partie sommitale a été entièrement aménagée par le Syndicat Mixte Forestier. Enfin les travaux sur la route départementale D974 pour doubler le pont de CAMAS qui constituait un point noir dangereux sont en cours de réalisation à l'initiative du Conseil Général.

Pierre COLIN

Mise en place zone bleue

Une « **zone bleue** » a été mise en place à Bédoin début mai. Rappelons qu'elle concerne actuellement le stationnement sur le cours entre la Poste et le rond point de l'Office du Tourisme, ainsi que route de Flassan jusqu'au cabinet médical et sur le parking jouxtant le terrain multisport, **de 8h30 à 12h30**. Le stationnement est limité à 1 heure.

Des panneaux réglementant le stationnement ont été installés sur toute la zone concernée et des « disques

bleus » distribués aux personnes domiciliées à Bédoin. Des disques bleus sont par ailleurs en vente à l'Office de Tourisme ainsi qu'au bureau du tabac du haut du village.

Nous comptons sur les personnes hébergeant des vacanciers et sur les commerçants de Bédoin pour attirer l'attention des touristes sur cette réglementation, leur éviter ainsi d'être en contravention et donc faciliter le stationnement temporaire dans l'intérêt de tous.

In Mémoriam, Georges Hilaire, ancien curé de Bédoin

Père missionnaire au Tchad, il est arrivé à Bédoin en 1972 et n'aura de cesse de subvenir aux besoins de ses amis Tchadiens. Il assurera ainsi la conduite des cars scolaires et les mercredis d'hiver il emmènera les enfants au ski. Il se fera embaucher pour les travaux des champs et ira même faire les foins en alpages. Toujours généreux il lui arrive de donner sa dernière chemise aux personnes sans domicile fixe au grand désespoir de sa sœur Lucie qui lui dit : « mais enfin Georges, tu vas te retrouver tout nu » ! et Georges de lever les yeux au ciel lui répondait : « Dieu y pourvoira ».

Merci pour ce temps passé à Bédoin, pour nos jeunes et les moins jeunes, pour les kermesses, le partage, la convivialité et la simplicité.

Comme tu aimais à le dire Georges : « Adessias »

Gérard DAMIAN

Félicitations

BRAVO à M. Norbert LEGEAY demeurant à Bédoin, qui a participé en juin à l'émission le jeu de lettres SLAM diffusée sur FR3 où il a gagné à deux reprises. A cette occasion, Bédoin et le mont Ventoux ont été plusieurs fois évoqués..

I N F O R M A T I O N S M U N I C I P A L E S

Précisions sur l'attribution des permis de construire

Il semble que pour certains de nos concitoyens l'attribution ou le refus des permis de construire dépendrait d'un pouvoir discrétionnaire du Maire. C'est là une idée tout à fait contraire à la réalité.

Le service urbanisme de la mairie a pour tâche de renseigner les demandeurs sur la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols, ou Plan Local d'Urbanisme en cours) et de vérifier que les dossiers qui lui sont transmis sont complets.

Ce service les transmet alors à la Préfecture (Direction Départementale du Territoire D.D.T. ex Direction Départementale de l'Équipement D.D.E.) qui instruit le dossier et le retourne en mairie avec un avis favorable (éventuellement assorti de condition) ou défavorable. Le Maire fait part ensuite au demandeur de sa décision, sachant que si cette décision n'est pas conforme à l'avis de l'autorité de tutelle, elle sera systématiquement attaquée devant le Tribunal Administratif, avec les frais, les délais et les risques de condamnation qui en résultent. La signature du Maire ne correspond donc pas à un pouvoir réel, la seule latitude de celui-ci consistant à suivre l'avis de la Préfecture ou sinon à faire courir à la commune le risque grave d'une condamnation par la juridiction administrative.

Pierre COLIN et le service urbanisme

Aides pour l'amélioration de l'habitat

Nous vous rappelons que vous pouvez bénéficier de différentes aides pour améliorer l'habitat, refaire les façades de votre maison ou réaliser des travaux dans le logement que vous occupez ou que vous louez.

Les aides pour la réfection des façades concernent actuellement des bâtiments situés dans le centre ancien du village.

Elles sont accordées sur dossier par la Commune avec la participation du Conseil Général et du Conseil Régional et limitées à 30 % du montant des travaux avec un plafond de 2 278 €.

Vous pouvez également bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) et de l'aide des caisses de retraite, sous condition, pour certains travaux d'amélioration de l'habitat.

Toutes informations peuvent vous être données par
HABITAT & DEVELOPPEMENT DE VAUCLUSE
Mme Joëlle ABELA

qui assure une permanence à la Mairie de Bédoin le 2^{ème} mardi de chaque mois de 9 heures à 12 heures ou à son bureau tous les jeudis

Tél. 04.90.23.12.12

Tri sélectif et composteurs

La CoVe s'est engagée dans un programme d'acquisition de composteurs pour une participation active des habitants du territoire. Et c'est un succès incontestable. Aussi nous vous informons que la distribution de composteurs reprendra à la date du samedi 2 juillet et ce jusqu'au 30 juillet dans la limite du stock disponible.

Rappel des modalités pratiques pour l'obtention d'un composteur individuel :

- Prix bonifié de 15€
 - Retrait sans réservation uniquement les samedis matin de 8h30 à 10h30 à la composterie de Loriol-du-Comtat sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Pour plus de renseignements, contacter la CoVe :

 **N° Vert 0 800 041 311**

Service Enfance - Jeunesse - Education

L'Accueil de Loisirs Municipal sera ouvert du jeudi 7 juillet au vendredi 19 août. Deux séjours (semaine 27 et semaine 34) sont proposés aux 6-11 ans.

Pour les plus « grands », deux séjours sont proposés : l'un pour les 12-14 ans (du 18.07 au 23.07), l'autre pour les 15-17 ans (du 26.07 au 03.08). ils auront lieu au Sauze pour la pratique d'activités diverses, à dominante multisport.

Le Pass'Jeune (accès piscine, tennis et réduction station hiver) est reconduit pour les collégiens et lycéens, pour la somme de 16 € (adolescents du village) et 32 € (villages extérieurs).

L'Espace-Jeunes Municipal sera ouvert tous les après-midi de juillet, du 4 au 29, de 14h30 à 17h30 et du 16 au 19 août aux mêmes horaires. Accès multimédia, jeux divers et ateliers ponctuels.

En partenariat avec le service « culture », six « p'tits spectacles » seront proposés aux plus petits, les 11, 18, 25 juillet et 01,08, 15 août, en fin d'après-midi, sur la commune (les lieux restent à confirmer) par six compagnies théâtrales, reconnues dans leur domaine artistique.

La fête des associations se tiendra le samedi 10 septembre prochain, place des écoles, entre 9h30 et 12h30. Simultanément se tiendra la fête de l'enfance qui se poursuivra durant toute l'après-midi jusqu'à 18h30 pour le bonheur des plus jeunes.

Pour tout renseignement et toute démarche d'inscription, veuillez contacter Philippe, en Mairie, le matin, entre 9h et 12 h ou au 04.90.65.60.08.

Le service vous souhaite un agréable été.

Philippe BENOIT-GONIN

Dispositif de prévention de la canicule

Tous les spécialistes de la météorologie prévoient le risque durant l'été de fortes chaleurs. Comme les années précédentes la Municipalité, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), prévoit les mesures à prendre pour accompagner et conseiller les personnes fragiles et particulièrement les personnes âgées en cas de fortes chaleurs.

A cette fin, il est indispensable que ces personnes soient identifiées et que l'on puisse les joindre rapidement. Ceci concerne les personnes de 65 ans et plus et les personnes handicapées ou invalides. Un formulaire d'inscription nominatif est à votre disposition en mairie que nous vous recommandons vivement de remplir.

Rappelons dès à présent les mesures à prendre pour se prémunir contre les effets de fortes chaleurs : boire 1,5 à 2 litres d'eau par jour, ne pas s'exposer au soleil entre 12h et 16h, fermer stores ou volets durant la journée, se rafraîchir régulièrement.

L'aide aux victimes

Savez-vous qu'il existe un service d'aide aux victimes à proximité de chez vous ?

Quel est son rôle ?

Vous ou un de vos proches, avez été victime d'un vol, d'une escroquerie, de menaces, de violences ou d'une agression sexuelle, votre véhicule a été dégradé etc... ce service est là pour vous écouter, vous aider dans vos démarches, vous informer sur vos droits pour obtenir une indemnisation ou l'exécution d'un jugement. Il peut également vous proposer une aide psychologique.

L'AMAV (association de Médiation et d'Aide aux Victimes) composée de juristes et de psychologues a son siège social à Avignon et intervient sur l'ensemble du département. Agréée par le parquet d'Avignon et de Carpentras, elle travaille en collaboration avec la police, la gendarmerie, les tribunaux et les avocats.

Ses interventions sont gratuites et accessibles à tous. Des permanences sont assurées dans plusieurs communes de la COVE notamment à Bédoin et à Carpentras.

Pour tout renseignement - Tél. 04 90 86 15 30



Prenez vos quartiers d'été à la Bibliothèque municipale

Le Japon a été mis à l'honneur en mars et avril lors de la manifestation « Autour du Japon », proposée par les bibliothécaires et les membres de la commission bibliothèque. Le pays du soleil levant a attiré près de 750 curieux ! Une belle réussite, grâce à la collaboration de nombreuses personnes bénévoles, qui prêtent gentiment main-forte avec beaucoup d'efficacité. Nous les remercions ici chaleureusement.

En mai, la bibliothèque s'est associée à la manifestation nationale « A vous de lire ! », en proposant une bibliothèque de plein air le vendredi 27 mai à la sortie des écoles. Il s'agissait de mettre à disposition des albums et des BD pour lire sur place ou se faire lire des histoires par des adultes.



Bibliothèque de plein air

Profitez de l'été et des jours qui s'allongent pour venir découvrir quelques nouveaux trésors : « Lei contes dau paire Soleu et de la maire Luna » d'Irène Ripert, dernier opus et don de l'auteur, ou encore le très rare « Pélerinage au Mont Ventoux » de F. Seguin, suivi de « Santo-croix » par J. Roumanille, édition de 1852, qui a intégré les rayons de la bibliothèque grâce au don d'un fac-similé par M. Gérard Damian.

Demandée depuis longtemps par les lecteurs, une boîte de retour est à votre disposition pour rendre vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Elle est située dans le couloir qui mène à la bibliothèque, et offre ce service durant les heures d'ouverture du Centre Culturel.

Appel

Cet automne au mois d'octobre, la bibliothèque proposera un stage de formation à l'art du conte sur un week-end complet. Ce stage est ouvert à toute personne motivée, ayant un peu de disponibilité pour assurer par la suite bénévolement quelques séances d'heure du conte par an. Les débutants sont les bienvenus. La formation sera dispensée par l'une des meilleures conteuses du moment. Si l'idée de conter vous « fait envie » et que vous souhaitez intégrer l'équipe dynamique et chaleureuse des conteurs-lecteurs de la bibliothèque, renseignez-vous vite, les places sont limitées.

Rappel du fonctionnement de la bibliothèque :

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres. L'inscription, gratuite pour les Bédouinains, est nécessaire pour emprunter les livres à domicile. Les vacanciers sont toujours bienvenus : un simple chèque de caution de 16 € par personne, restitué au moment du départ leur permet d'emprunter 6 documents pour trois semaines.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h - Mercredi 10 h/12 h – 15 h/18 h - Jeudi et Vendredi 16 h/18 h - Samedi 10 h/12 h

Tél : 04.90.65.69.72. Courriel : bibliotheque@bedoin.fr

Angélique BELLON et Muriel BIEOU

LA VIE ASSOCIATIVE

La Boule du Ventoux

EN JUILLET

A 21h00 : les vendredis 8, 15, 22, 29 Pétanque montée
2 joueurs

à 15h00 : Fête des Baux : le samedi 9 - Pétanque mêlée
3 joueurs - 100 €
le dimanche 10 - Pétanque montée
3 joueurs - 100 €
Lundi 11 - Pétanque montée
2 joueurs - 100 €
Jeudi 14 juillet Pétanque mêlée
2 ou 3 joueurs - ouvert à tous
Les dimanches 17, 24 juillet - Pétanque mêlée
2 ou 3 joueurs

EN AOÛT

A 21h00 : les vendredis 5, 19, 26, 29 Pétanque montée
2 joueurs

Semaine bouliste du 10 au 18 (voir affiches spéciales)

A 15h00 : Fête de Ste Colombe : le samedi 27
Trophée « Père la Boulange » Pétanque
montée - 3 joueurs - 100 €
dimanche 28 - Trophée « LE GUINTRAND »
Pétanque mixte - 3 joueurs - 100 €
lundi 29 - Pétanque mêlée - 3 joueurs - 100 €

La Maison des Jeunes et de la Culture

Fin de saison en apothéose

Comme chaque année, ce mois de juin a été ponctué d'expositions et de spectacles marquant la fin de saison de la MJC.

Toute l'année, les animateurs ont permis aux participants de tous âges d'exprimer leurs talents et de les mettre en valeur lors de ces expositions et spectacles.

Les ateliers poterie, peinture, théâtre, écriture et travaux manuels présentaient leurs réalisations, la fête mondiale du jeu à laquelle participait la ludothèque et bien sûr les spectacles de la GRS, de la danse et du Hip-Hop ont ravi un public nombreux venu participer à ces animations.

Merci à tous les parents dévoués qui prennent part activement à la réussite de ces manifestations et un grand bravo à tous, artistes, sportifs, sans oublier les bénévoles de la MJC qui ne ménagent pas leurs efforts.

L'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs, un service proposé par la MJC, fonctionne depuis une vingtaine d'années à Bédoin. Il s'agit d'aider les enfants de Bédoin, principalement ceux de l'école primaire, à faire leurs devoirs. Si vous avez un peu de temps libre dans la semaine d'une manière régulière ou ponctuelle et si cette activité vous intéresse, venez rejoindre notre équipe de bénévoles à partir de la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Tuula Blancher au 04 90 46 57 07.

Fin de saison passionnante pour la GRS

Après les compétitions de printemps, les gymnastes de la MJC de Bédoin se sont montrés parfois loin du Ventoux ... Tout d'abord en se rendant au 37ème tournoi international de GRS à Corbeil Essonnes. 17 jeunes filles encadrées par 6 adultes ont pris le train pour un week-end riche en émotions. Durant deux jours, sous les yeux émerveillés de nos jeunes, les meilleures gymnastes du monde se disputaient leur qualification pour les prochains championnats mondiaux. Elles sont même allées à leur rencontre

pour obtenir quelques précieux autographes ... Après deux journées intenses, elles sont revenues au pied du Ventoux en rêvant aux exploits auxquels elles ont assisté.

Charlotte, 10 ans le dit très bien : *« Presque tout le monde avait un appareil photos. C'était magnifique!! Mon cœur battait très fort, vraiment c'était splendide!!!! »*



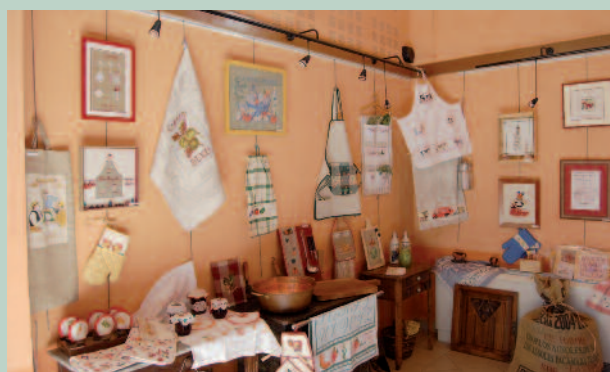
Dès la séance d'entraînement suivant, certaines ont même osé essayer de reproduire ce qu'elles avaient vu ! Bravo à Chantal qui s'est démenée depuis plusieurs mois pour que cette magnifique aventure ait lieu.

Début juin, c'est tout le groupe GRS qui s'est présenté sur la scène de l'Opéra d'Avignon à l'occasion du Gala de la Terre et de la Citoyenneté organisé par la Ligue de l'Enseignement de Vaucluse.

Sur la scène de ce lieu magique, nos jeunes gymnastes ont pris la place des artistes. Le concerto des Quatre Saisons de Vivaldi leur a permis de montrer leur talent et de faire partager leur passion au public venu nombreux. Au-delà des aspects artistique et sportif, en participant à ce gala, la MJC de Bédoin a montré son attachement aux valeurs de respect mutuel, de tolérance et de citoyenneté. Bravo à toutes les gymnastes, à leurs parents et à l'encadrement de la MJC !

Un été branché et ludique avec l'ERIC

Cette année encore, l'Espace Régional Internet Citoyen reste ouvert durant tout l'été. En complément de l'accès internet, de nombreux ateliers sont proposés : réseaux sociaux, photos, cyberdégustations, impression



sur T-shirt, papers toys, jeux vidéos, géolocalisation ...

Les animatrices vous accueillent le lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi à l'Espace Jeunes Multimédia près du stade. Pour plus de renseignements : 04 90 41 72 78
eric.mjcbedoin@hotmail.fr
Site internet : mjcbdeoin.org.

Programme estival de CINEVAL

Deux séances en plein air auront lieu en juillet dans la cours de l'école primaire.

Vendredi 8 juillet à 21h30 : Pirates des Caraïbes et la Fontaine de Jouvence
Vendredi 22 juillet à 21h30 : Kung Fu et Panda 2.

En cas de mauvais temps, les projections auront lieu dans la salle de l'auditorium du centre culturel.

Les rendez-vous de la rentrée ...

Pour vous inscrire aux nombreuses activités proposées par la MJC, rendez-vous à partir du 1er septembre au bureau des associations du Centre Culturel.

La MJC sera présente à la journée des associations qui se déroulera le samedi 10 septembre.

Bonnes vacances et à la rentrée !

L'association " Bédoin à petits points "

L'association « Bédoin à petits points » vous invite à une rétrospective des 10 ans de sa création du 2 au 15 juillet 2011 au Centre Culturel.

Ouverture en semaine de 15h30 à 19h, les week-end des 2 et 3 juillet, 9 et 10 juillet et le 14 juillet de 10 h à 19h avec la participation de créateurs et mercières le 2 et 3 juillet prochain. A bientôt.

Les Amis de la chapelle de la Madelène

Programme de manifestations de juin à septembre :

- **Le 22 juillet**, à 18 heures à la Madelène : Fête de Sainte Marie Madeleine - Messe en provençal à la chapelle avec l'ensemble vocal comtadin. Des textes en provençal et en français seront lus après la Messe.
- **Le 9 août** à 21 heures 30 à la Madelène : **Concert à la chapelle** - La soprano Muriel Duplessier chantera des mélodies françaises (Fauré, Saint Saens, S. Barber, Offenbach)
- **Le 11 août**, à la Madelène : **Lectures à plusieurs voix** Vincent Siano, directeur du TRAC à Beaumes-de-Venise, proposera deux lectures à plusieurs voix : à 18 heures 30 une adaptation du « Pauvre d'Assise » de N. Kazantzakis, à 21 heures 30 lecture de Novecento : pianiste d'Alessandro Baricco.

- **Du 11 au 16 septembre** à la Madelène : **Stage d'initiation à la peinture à fresque** - Dirigé par Isabelle Bonzom, peintre, fresquiste et historienne d'art renommée.

Informations et inscriptions à l'adresse suivante : fresco.ventoux@free.fr

- **Les 16, 17 et 18 septembre** à la Madelène : **Exposition, Le miroir des âges**

Dans le cadre des journées du Patrimoine, les visiteurs de la chapelle découvriront en contrepoint et sur le site même, une œuvre de René Guiffrey, plasticien de réputation internationale qui vit et travaille aux Baux, près de Bédoin.

Informations complémentaires à l'adresse suivante : chapelle.madelene@gmail.com

Les manifestations-festivités à Bédoin de juillet à septembre

En juillet

Mercredi 6 :

Concert de musique baroque au Moustier

Jeudi 7 :

Visite commentée de la chapelle de la Madelène à 10h30

Vendredi 8 :

Foire artisanale – place des écoles de 9h à 19h

Samedi 9 :

Théâtre « Les Bazarettes » au centre culturel à 21h. Entrée 12€ adulte - enfant 6 €

Du vendredi 8 au dimanche 10 :

Fête du hameau des Baux avec orchestres (voir les affiches)

Mercredi 13 et Jeudi 14 :

Fête nationale - Orchestre Les Djinnns et Laurève (voir les affiches)

Samedi 16 :

Soirée - Les Varestrels, contes et légendes de Provence à la bibliothèque

Mercredi 20 :

Foire artisanale nocturne place de la Vigneronne de 17h à 23h

Jeudi 21 :

Visite commentée de la chapelle de la Madelène à 10h30

Vendredi 22 :

Gospel et chants sacrés Eglise de Bédoin 21h. Entrée 12 € adulte

Dimanche 24 :

Fêtes des Vins

Lundi 25 :

Concert Band « Southern Brussels » et animation dans le village

Vendredi 29 :

Foire artisanale nocturne place des écoles de 17h à 23h

le soir concert « Chœur Européen » Eglise de Bédoin. Entrée 12€ adulte

Dimanche 31 :

Semi marathon du Ventoux - départ de Bédoin 8h30

En août

Jeudi 4 :

Visite commentée de la chapelle de la Madelène à 10h30

Vendredi 5 :

Foire artisanale nocturne - place de la vigneronne de 17h à 23h

Du Vendredi 12 au lundi 15 :

Fête votive de Bédoin - soirée Karaoké et orchestres (voir les affiches)

Jeudi 18 :

Visite commentée de la chapelle de la Madelène à 10h30

Foire artisanale nocturne place de la vigneronne de 17h à 23h

Vendredi 19 :

Concert les polyphonies Corses « A Vuciata » Eglise St-Pierre à 21h

Du vendredi 26 au dimanche 28 :

Fête du hameau de Sainte-Colombe avec orchestres (voir les affiches)

Dimanche 28 :

Randonnée cyclotouriste

En septembre

Dimanche 4 :

VTT endurance ; départ 4h30 parking St.Marcélin

Samedi 10 :

Fête des associations et fête de l'enfance

Dimanche 11 :

Épreuve cyclosporitive «les routes du Ventoux» 8h30-16h

Samedi 17 :

Foire artisanale de 9h à 19h - place des écoles

Samedi 17 dimanche 18 septembre :

Journées du Patrimoine

Le 17 à 15h30

Chapelle de Nazareth conférence de Georgette Platon et Didier Arnaud « Les voyages du Père Antoine Lecuieu » La liturgie, ses objets et son vocabulaire puis visite du couvent des Dominicains

À 20h30 -

Visite du village commentée par Didier Arnaud - Rendez-vous devant l'Eglise St Pierre

Le 18 à 20h30

Conférence de Didier Arnaud « Joseph Ignace de Raxis » originaire de Flassan et compagnon de voyage de Monsieur de la Pérouse.

Exposition au Centre culturel

Vitraux et miroirs réalisés par Coraline Mahler du 17 au 24 juillet 2011

Etat Civil

BIENVENUES :

SivanELLIS.....né le 09.03.2011
Naïla DARRAZ.....née le 31.03.2011
Léo GOMAR.....né le 08.04.2011
Léonie CATOT.....née le 08.05.2011
Loane GARCIA-MARIN.....née le 03.06.2011
Léna RODRIGOnée le 11.06.2011

FÉLICITATIONS:

Laurent REYNARD et Marie-Consuelo LOPEZle 02.04.2011
Bruno MAILLARD et Ghislaine FRAISSEle 16.04.2011
Yann DE COETLOGON et Marie-Christine DESCAT le 19.04.2011
Stéphane PASTOURET et Marina GENS.....le 23.04.2011
Nabil HAFSI et Rose MONTAGARD.....le 23.04.2011
Stéphane NOEL et Stéphanie COMPAINle 03.06.2011
Matthieu VIAL et Amélie CAMUSle 04.06.2011
Yannick BARBIE et Jessica SPINA.....le 18.06.2011
Jean BATOU et Stéfania PREZIOSOle 25.06.2011

DÉCÈS :

Aimé REY (97 ans).....le 31.03.2011
Claude CUCHET (63 ans).....le 07.04.2011
Armand VINCENT (87 ans).....le 21.04.2011
Anne NICOLAS veuve LAVENIR (84 ans)le 08.05.2011
Léonce BLOCH (94 ans).....le 10.05.2011
Elisabeth FRANQUET veuve PERNOT (100 ans)...le 19.05.2011
Monique COCHIN (78 ans).....le 30.05.2011
Hendrik WENSINK (71 ans).....le 02.06.2011
Christian HOFFMANN (57 ans).....le 03.06.2011
Christopher NEAME (69 ans)le 12.06.2011
Pierre DELIN (87 ans)le 15.06.2011

Calendrier des gardes des médecins

BÉDOIN / VILLES-SUR-AUZON / MORMOIRON

Du samedi 8h00 au dimanche 20h00

9-10 juilletDr LUNADIER04.90.61.80.27
14-15 juilletDr NADRA04.90.61.88.96
16-17 juilletDr GAUDET04.90.65.64.96
23-24 juilletDr DIETERLEN.....04.90.65.92.12
30-31 juilletDr NADRA04.90.61.88.96
6-7 aoûtDr BARNICAUD04.90.12.81.09
13-14-15 aoûtDr DIETERLEN.....04.90.65.92.12
20-21 aoûtDr LUNADIER04.90.61.80.27
27-28 aoûtDr GAUDET04.90.65.64.96
3-4 septembreDr NADRA04.90.61.88.96
10-11 septembreDr BARNICAUD04.90.12.81.09
17-18 septembreDr DIETERLEN.....04.90.65.92.12
24-25 septembreDr LUNADIER04.90.61.80.27
1-2 octobreDr GAUDET04.90.65.64.96
8-9 octobreDr NADRA04.90.61.88.96
15-16 octobreDr BARNICAUD04.90.12.81.09

**SAMU 15 – POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17
ou numéro européen 112**

Dimanches et jours fériés :

- URGENCE DENTAIRE Téléphone : 04.90.31.43.43
- PHARMACIE DE GARDE Téléphone : 3237

Bienvenue à...

La boîte aux trésors Portail Olivier à Bédoin
Madame Jessica Spina-Barbié
dépôt vente matériels et vêtements enfants
Tél : 06.03.55.42.11 - Courriel :
laboite.auxtresors46@gmail.com

A.F.P. diagnostics Route de Flassan à Bédoin
Monsieur Florian Perrier - tous types de diagnostics
immobiliers pour vente ou location
Tél : 06.65.35.15.05 - Courriel : Contact@afp-diagnos-
tics.com

EURL Charbonnel Frédéric Hameau des Baux à Bédoin
Monsieur Frédéric Charbonnel
Plomberie, maintenance et rénovation
Tél : 06.15.43.93.24 - Courriel : frede-
ric.charbonnel84@orange.fr

EFIC'AS Le Combaud à Bédoin
Monsieur Wilfried JAU
Étanchéité, façade, isolation, couverture etc...
Tél : 06.16.82.67.61 - Courriel : eficas123@gmail.com

